



Fiberdeck[®]

C A T A L O G U E T E R R A S S E C O M P O S I T E

Offrez-vous le meilleur du bo

Les lames de terrasse Fiberdeck ont été développées par les meilleurs spécialistes mondiaux de bois composite. La qualité supérieure de notre gamme co-extrudée repose essentiellement sur l'excellence des matières premières utilisées, de la haute technologie de co-extrusion mise en œuvre et de la qualité remarquable des process de fabrication.



Une technologie à la pointe : la co-extrusion

La co-extrusion s'impose comme la nouvelle technologie qui bouleverse le marché des bois composite. Les problèmes récurrents de taches et de décoloration des lames de première génération mono-extrudées ont poussé chercheurs et ingénieurs à développer une nouvelle technologie : la co-extrusion.

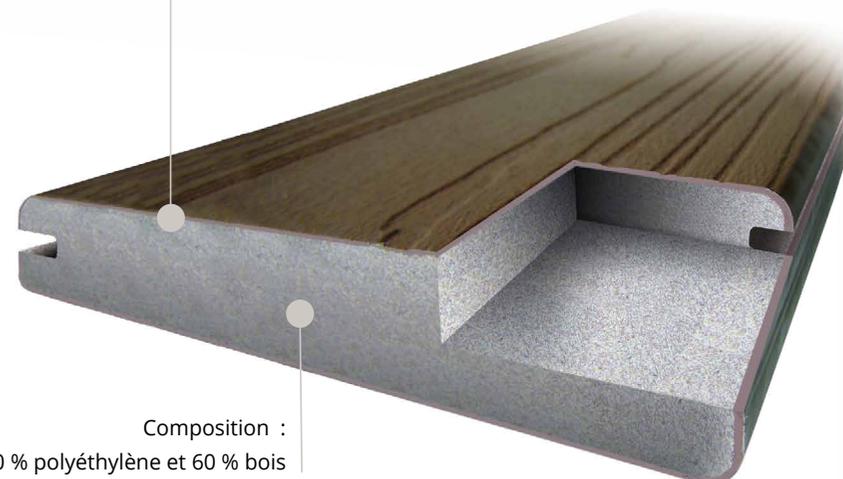
Fiberdeck propose une gamme de profilés 100% co-extrudés qui répondent aux besoins des consommateurs. Les bois co-extrudés offrent une garantie supérieure par rapport à tous les autres produits du marché. Leur utilisation en bardage, terrasse et clôture procurent des bénéfices indéniables en termes d'usage, d'entretien et de durabilité.

Une qualité sans égale

La co-extrusion consiste à appliquer un film de polyéthylène très fin en fusion directement sur le bois composite. Ce film protecteur à base de polyéthylène a fait l'objet de recherche et de développement conséquents avec des tests de vieillissement accéléré et de résistance aux UV. L'application du film à très haute température sur l'âme du profilé le rend parfaitement solidaire du bois composite. Ce film étanche protège le bois de toute reprise d'humidité et stabilise le matériau. La dilatation est aussi réduite à son minimum.

Avec un retour d'expérience de près de 10 ans sur cette nouvelle technologie et plusieurs millions de mètres carrés commercialisés à ce jour sous des climats les plus variés, nous pouvons garantir nos produits sur une durée de 25 ans en utilisation résidentielle et 10 ans en utilisation commerciale.

Protection 100 % imperméable
anti-UV et anti-taches



Composition :
40 % polyéthylène et 60 % bois

is composite

Un matériau écologique 100% recyclable

Notre bois composite co-extrudé est constitué à 95% de déchets bois et de polymères recyclés. Le bois, composant majoritaire avec près de 60% du volume, provient de sciures d'industrie de seconde transformation, quant aux polymères, il provient de bouteilles plastiques recyclées.

Des dizaines de milliers de tonnes de déchets sont ainsi recyclées chaque année pour réaliser un produit aux performances supérieures au bois. Réalisée à partir de déchets recyclés, la matière produite est à son tour 100% recyclable et ne libère aucun produit toxique.

Le bois composite Fiberdeck offre ainsi une alternative séduisante par rapport aux bois tropicaux souvent issus de forêts primaires qui ont tendance à se raréfier et de plus en plus difficiles à approvisionner. Avec des performances supérieures au bois pour une utilisation en extérieur, les produits Fiberdeck conviennent aux projets HQE.



Avantages par rapport au bois

- Excellente durabilité aux insectes xylophages, termites et aux champignons
- Stabilité optimale, ne gauchit pas, ne tuille pas
- Sans nœud, fissure ou écharde
- Pas de coulure de tanin
- Nettoyage à l'eau, pas de traitement
- Ne grisaille pas
- Coûts d'entretien quasi nuls

Avantages par rapport aux autres bois composite

- Décors et textures naturels uniques
- Garanti sans PVC ni formaldéhyde
- Insensible aux taches - Ne se décolore pas sous l'effet des UV
- Bonne résistance au poinçonnement
- Très grande stabilité dimensionnelle
- Mise en œuvre et démontage facile
- Fabriqués à partir de 95 % de matériaux recyclés
- Durée de vie garantie jusqu'à 25 ans

Un bois composite garanti sans tache et sans décoloration

Fiberdeck s'engage d'une part sur la durabilité de ses produits en garantissant ses terrasses, bardage et clôture entre 10 et 25 ans (utilisation commerciale, professionnelle ou publique/résidentielle) contre les échardes et les dommages structuraux dus aux attaques de champignons, d'insectes xylophages ou de termites et d'autre part sur la tenue de la teinte des produits et de leur résistance aux taches sur une même période.



Un entretien facile

Un simple nettoyage à l'aide d'un jet d'eau haute pression (120 bars) convient pour nettoyer votre terrasse Fiberdeck®. Grâce à la couche de protection en polyéthylène, les lames Fiberdeck ne grisailent pas et ne tachent pas. La teinte, l'aspect et le touché naturel du bois persistent sous les climats et les températures les plus extrêmes. L'esthétique de l'ouvrage est préservée sur plusieurs décennies tout en générant des économies d'entretien.

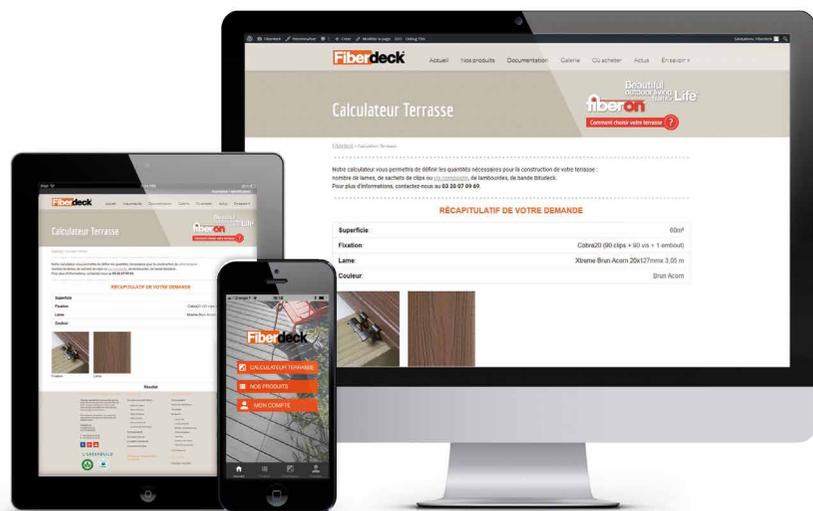


Des décors uniques et des couleurs saisissantes

Avec des décors imprimés dans la masse aux teintes et textures proches des bois exotiques, nos lames co-extrudées procurent une émotion unique à vivre pour une expérience exclusive. Les qualités techniques et esthétiques sont un gage de sérénité pour l'utilisateur. D'un aspect mat, les couleurs qui habitent les lames sont intenses et multi-chromatiques. Aucune lame n'est identique, le processus de fabrication permet de restituer des teintes variées aléatoires. Les projets réalisés se fondent harmonieusement dans leur environnement. Le résultat est unique, sans équivalent sur le marché en terme d'esthétique et de qualité.



Réaliser votre projet en ligne



Votre devis terrasse en 3 étapes :

- 1 - Définissez le nombre de m2 de terrasse à réaliser
- 2 - Choisissez le type de fixation : clips ou vis
- 3 - Sélectionnez une lame de terrasse dans notre catalogue

Le calculateur Fiberdeck vous donne très précisément, le nombre de lames, de clips ou de vis, de lambourdes et de bandes bitumeuses nécessaires pour réaliser votre terrasse.



Sommaire

1 - Lames de terrasse Fiberdeck®

Les lames terrasse composite co-extrudées	pages 06-07
Brooklyn®	pages 08-09
Xtreme Advantage	pages 10-11
Sanctuary	pages 12-13
Symmetry	pages 14-15

2 - Clips de fixation Cobra®

.	pages 16-17
-----------	-------------

3 - Les lambourdes Structural®

.	pages 18-19
-----------	-------------

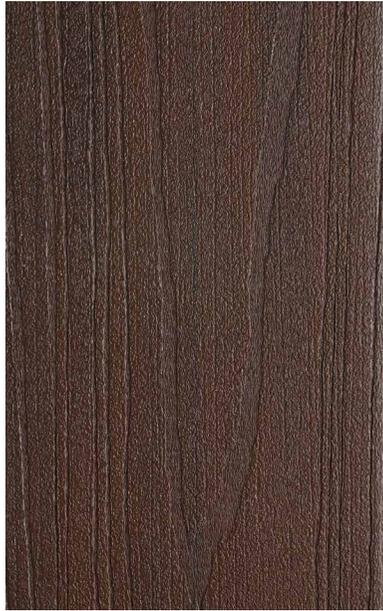
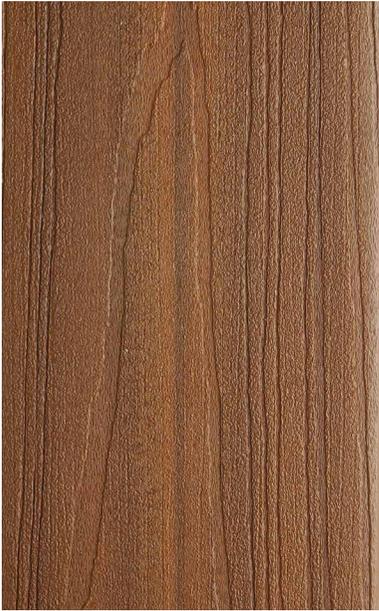
4 - Eclairage OWLIA®

.	pages 20-23
-----------	-------------

5 - L'entretien, les garanties et les notices de pose

.	pages 24-25
-----------	-------------

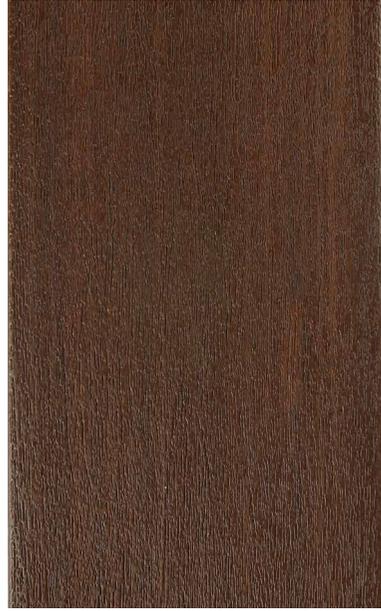
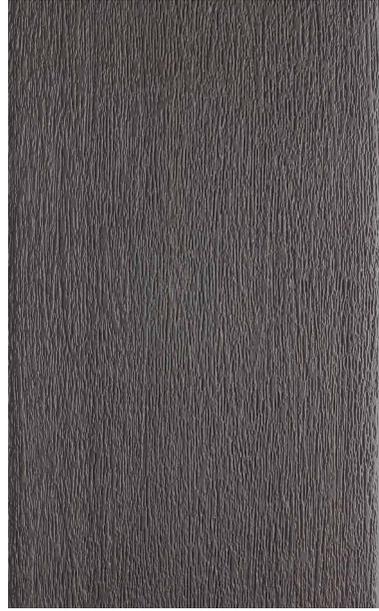
XTREME-Advantage



BROOKLYN



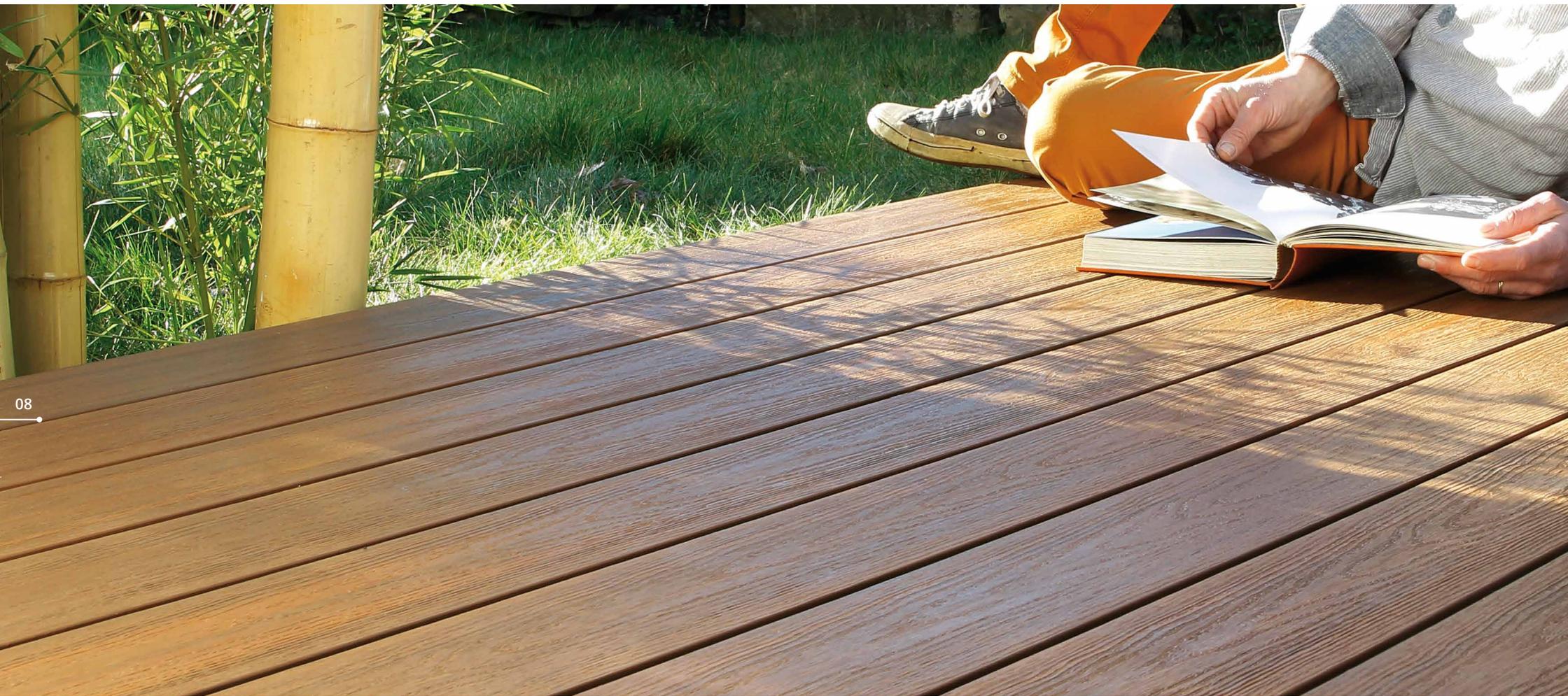
SYMMETRY



SANCTUARY



BROOKLYN



08

Un profil réversible avec deux décors au choix

Les lames Brooklyn offrent au choix, un aspect lisse ou un veinage bois texturé dans 3 coloris multi-chromatiques. La couche de protection de co-extrusion sur les 2 faces garantit une très faible dilatation des lames et une excellente tenue des couleurs dans le temps. Les lames de finition associées à cette gamme permettent de s'adapter à toutes les configurations. Lames démontables.



Gris béton



Brun teck



Gris ardoise



Garantie 15 ans



Résiste aux UV



Anti-taches



Gris béton

Réf. 0892

Réf. 0987

Brun teck

Réf. 0893

Réf. 0988

Gris ardoise

Réf. 0986

Réf. 0624

10 x 84 x 2400 mm



Gris béton

Réf. 0894

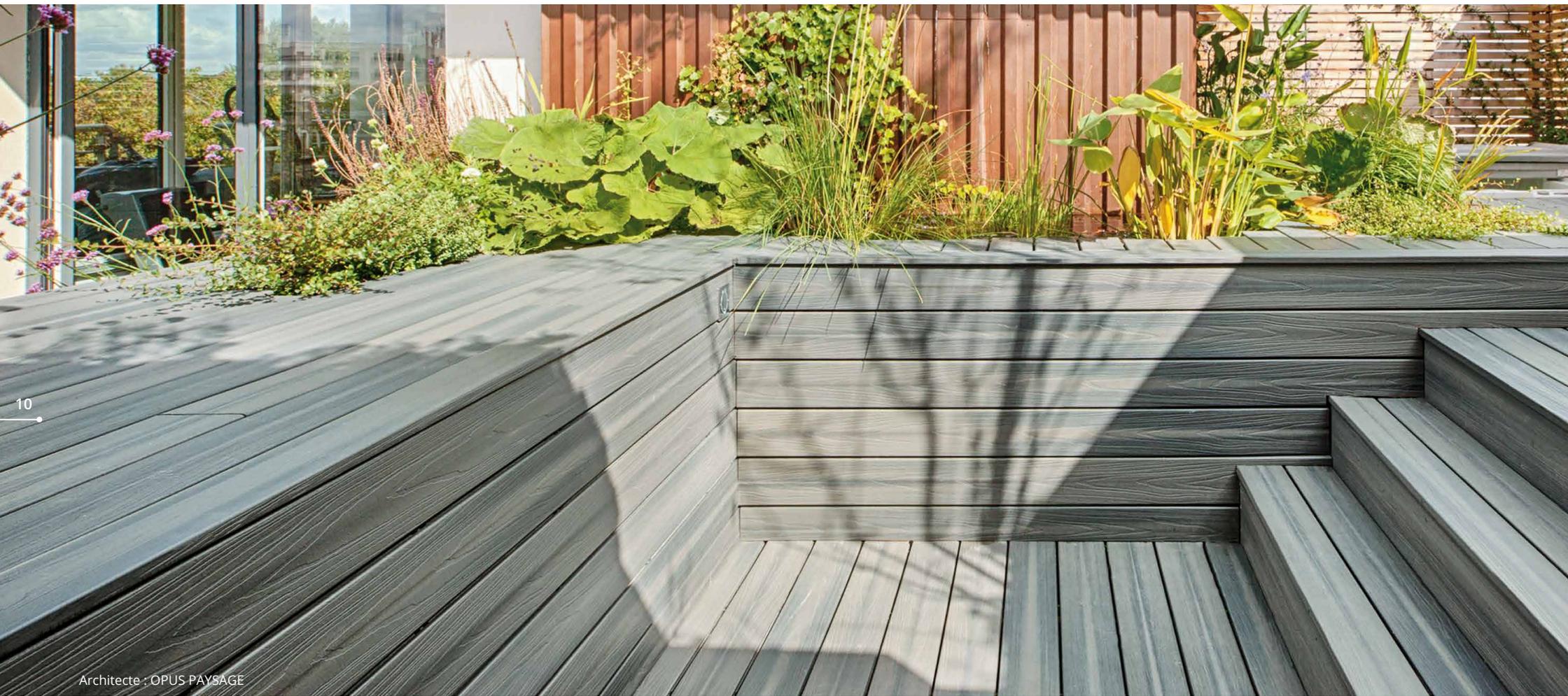
Brun teck

Réf. 0895

Gris ardoise

Réf. 0706

XTREME-Advantage



Architecte : OPUS PAYSAGE

Un profil antidérapant exceptionnel

Finition exclusive PERMATECH® pour une résistance exceptionnelle aux taches et à la décoloration. Teinte multi chromatique. 3 coloris : Aspen / Acorn / Teak. Fixation invisible par clips inox noirs pour une plus grande discrétion. Lame démontable. Une parfaite sécurité, aussi bien mouillée que sèche.



Acorn



Aspen



Teak

fiberon



Garantie 20 ans



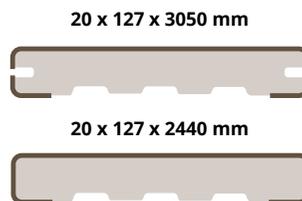
Résiste aux UV



Anti-taches



Antidérapant
R12



Acorn

Réf. 0877

Réf. 0879

Aspen

Réf. 0876

Réf. 0878

Teak

Réf. 0889

Réf. 0890

SANCTUARY



Un décor structuré, effet bois brossé

Les lames fiberon SANCTUARY® en bois composite sont coextrudées selon la technologie PERMATECH®, elles sont disponibles dans 3 coloris multi-chromatiques : Earl Grey, Latte et Espresso. Elles sont revêtues d'une fine couche de protection en polyéthylène pure sur le dessus pour assurer une parfaite protection aux taches et à la décoloration. Garantie 25 ans.



Earl Grey



Latte



Espresso

fiberon



Garantie 25 ans



Résiste aux UV



Anti-taches

24 x 135 x 3660 mm



24 x 135 x 2440 mm



Earl Grey

Réf. 0501

Réf. 0504

Latte

Réf. 0500

Réf. 0503

Espresso

Réf. 0502

Réf. 0505

SYMMETRY



14

Un aspect bois exotique remarquable et unique

Les lames de terrasse fiberon SYMMETRY® sont co-extrudées 4 faces selon la technologie PERMATECH®. Elles imitent remarquablement bien l'aspect des bois exotiques jusque dans le moindre détail des pores de surface. Réversibles, elles sont garanties contre les taches et la décoloration pendant 25 ans. Disponibles en 4 coloris.



Burnt Umber



Cinnabar



Warm Sienna



Graphite

fiberon



Garantie 25 ans



Résiste aux UV



Anti-taches

24 x 137 x 3660 mm



24 x 137 x 2440 mm



Burnt Umber

Réf. 0657

Réf. 0660

Cinnabar

Réf. 0658

Réf. 0661

Warm Sienna

Réf. 0659

Réf. 0662

Graphite

Réf. 0720

Réf. 0721

COBRA®

Clips de fixation COBRA® 20 - 24



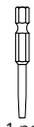
Contenu :
 90 pcs
 90 pcs
 1 pcs



Schéma de fixation
COBRA® 20

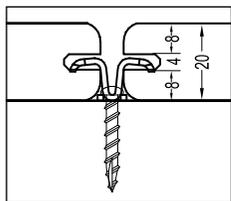
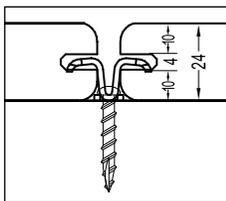


Schéma de fixation
COBRA® 24



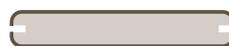
COBRA® 20
XTREME-Advantage



COBRA® 24
SANCTUARY



SYMMETRY



Désignation

Réf.

Clips de fixation COBRA® 20 inox

0043

Clips de fixation COBRA® 24 inox

0014

Vis de clip cobra inox autoforante pour lambourde alu

Désignation

Réf.

Vis alu 4,2 x 16 mm (90 vis + embout)

0243



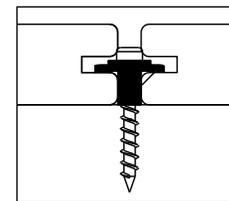
Clips de fixation Cobra® Hybrid 8-18



Contenu :
 90 pcs
 1 pcs



Schéma de fixation
COBRA® 8-18



COBRA® 8-18
BROOKLYN



Désignation

Réf.

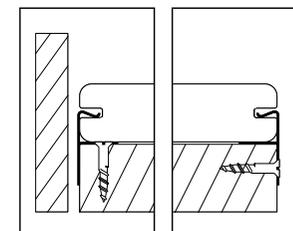
Cobra Hybrid 8-18

0993

Les clips de départ COBRA® 20 - 24



Contenu :
 30 pcs
 30 pcs
 1 pcs



Désignation

Réf.

COBRA® 20 START/END clips

0336

COBRA® 24 START/END clips

0335

Vis Cobra® WPC composite

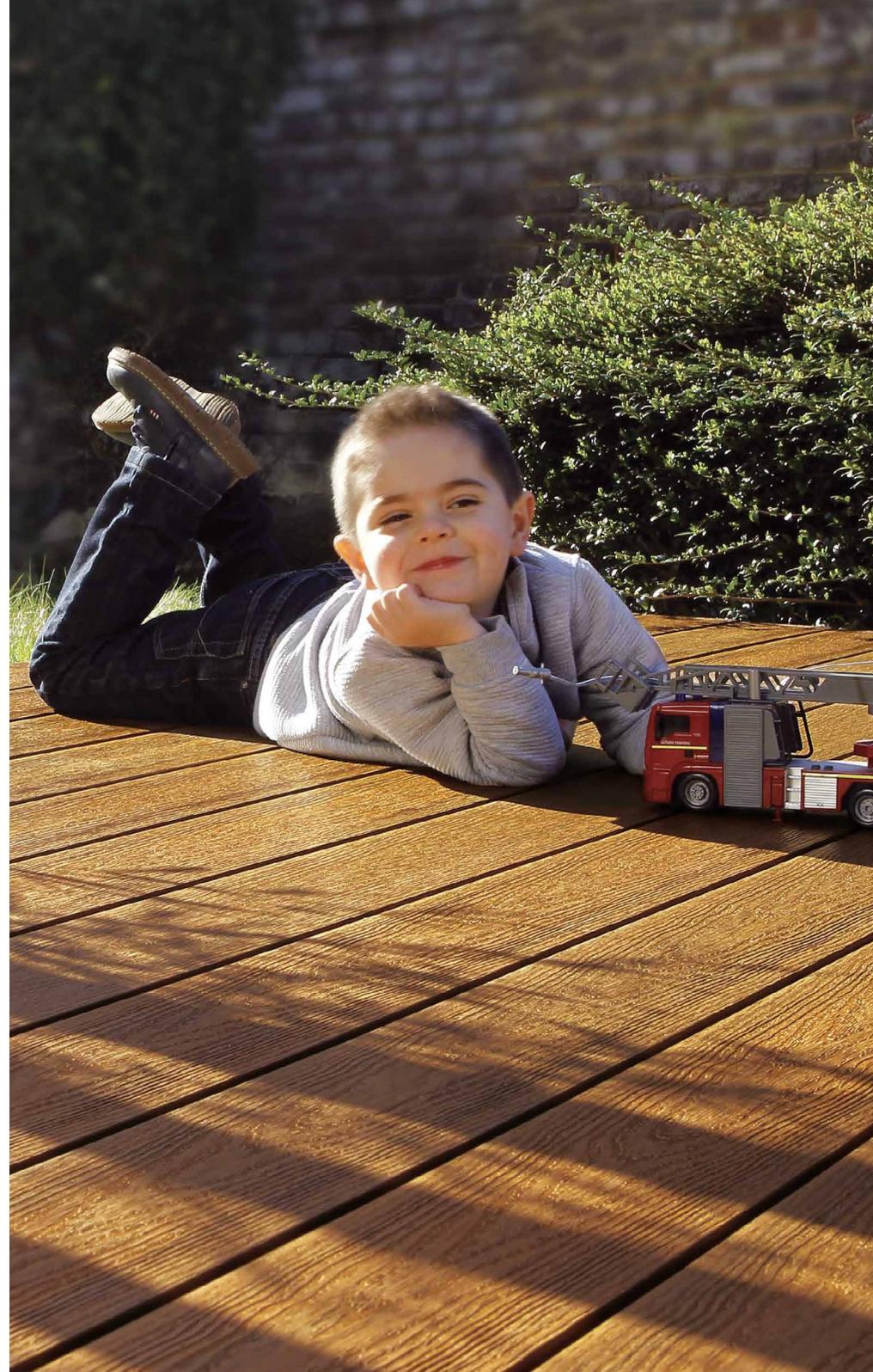
1000 heures au brouillard salin
Correspondance : Cobra Smart-bit #10 - 5.0

	Désignation	Réf.
	5 x 63 mm Gris	0729
	5 x 50 mm Gris	0770
	5 x 63 mm Brun	0728
	5 x 50 mm Brun	0771
	5 x 63 mm Beige	0019



Cornière de finition alu ép. 1,5 mm

Désignation	Réf.
35 x 60 x 3000 mm	0279



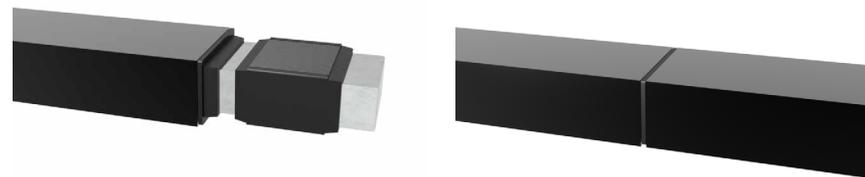
Lambourde aluminium 30 x 50 mm

Désignation	Réf.
Lambourde Alu 50 x 30 x 2400 mm	0871



Manchon pour lambourde alu 30 x 50 mm

Désignation	Réf.
Lot de 8 manchons alu 30 x 50 mm	1024



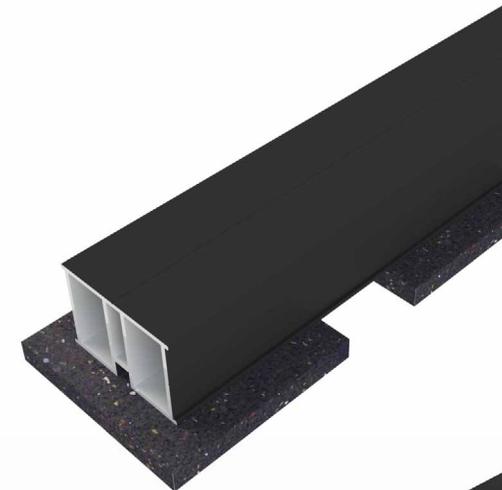
Équerre 28 x 35 x 1,5 mm

Désignation	Réf.
Lot de 20 équerres 28 x 35 x 1,5 mm + 40 vis métal Ø4 x 20 mm	1032



Lambourde aluminium 40 x 60 mm Structural®

Désignation	Réf.
STRUCTURAL Lambourde AL60 Réversible 40 x 60 x 3000 mm	0676



Manchon raccord de lambourde

Désignation	Réf.
Manchon de raccordement	0687



Équerre AL60 35 x 35 x 1,5 mm

Désignation	Réf.
Lot de 20 équerres avec 40 vis métal Ø4 x 20 mm	0686



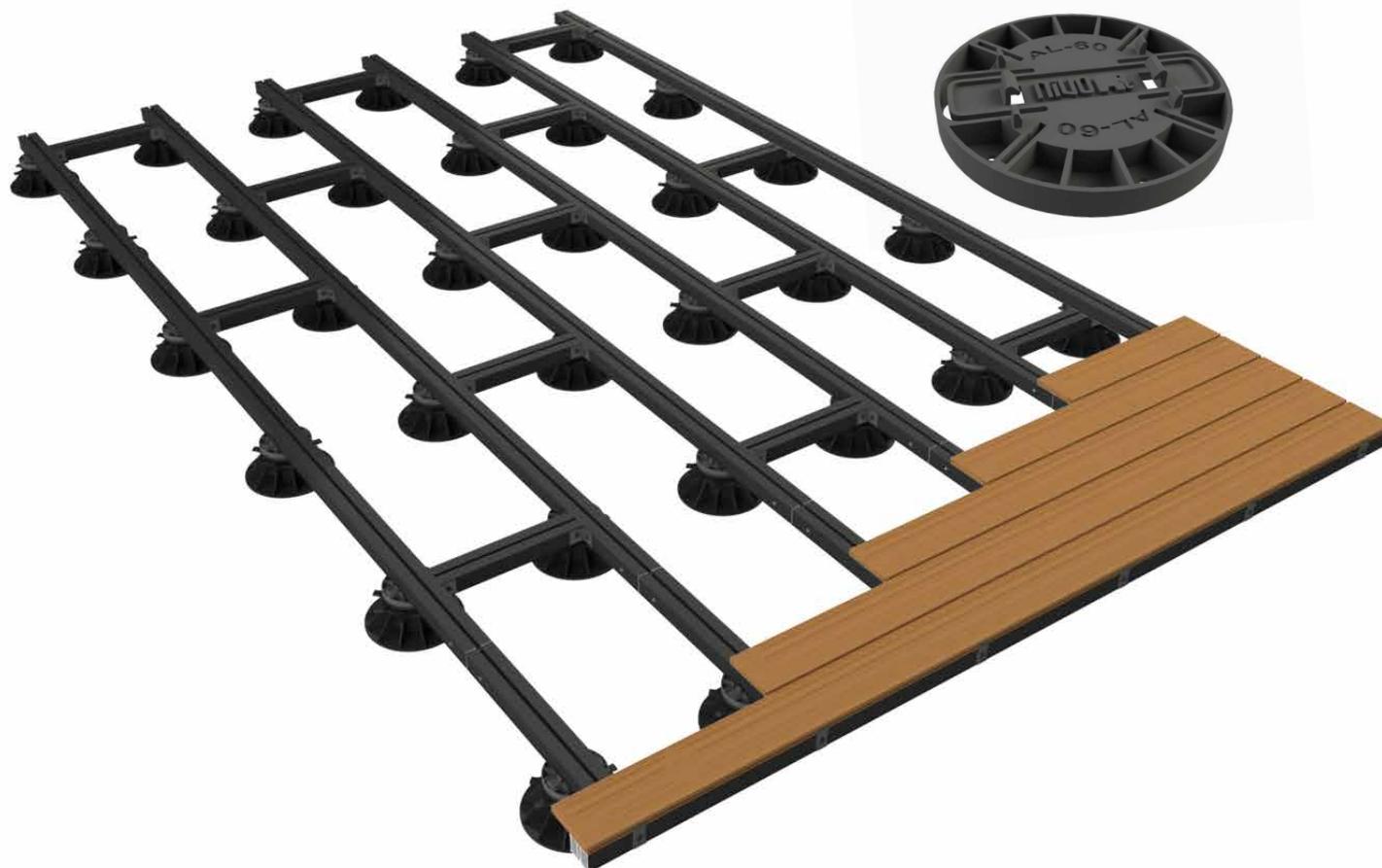
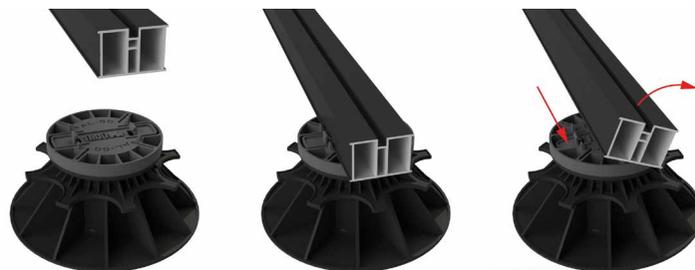
Surplot Structural®

Désignation

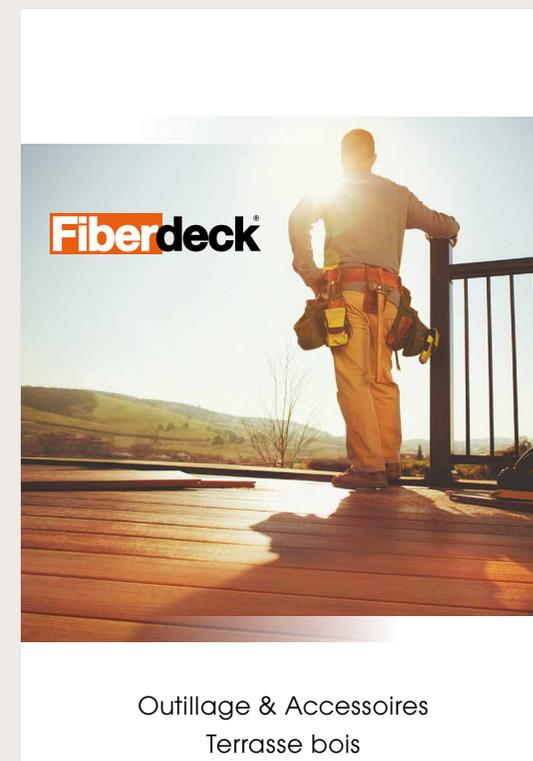
Surplot Lambourde AL60
Ø 122 x 20 mm

Réf.

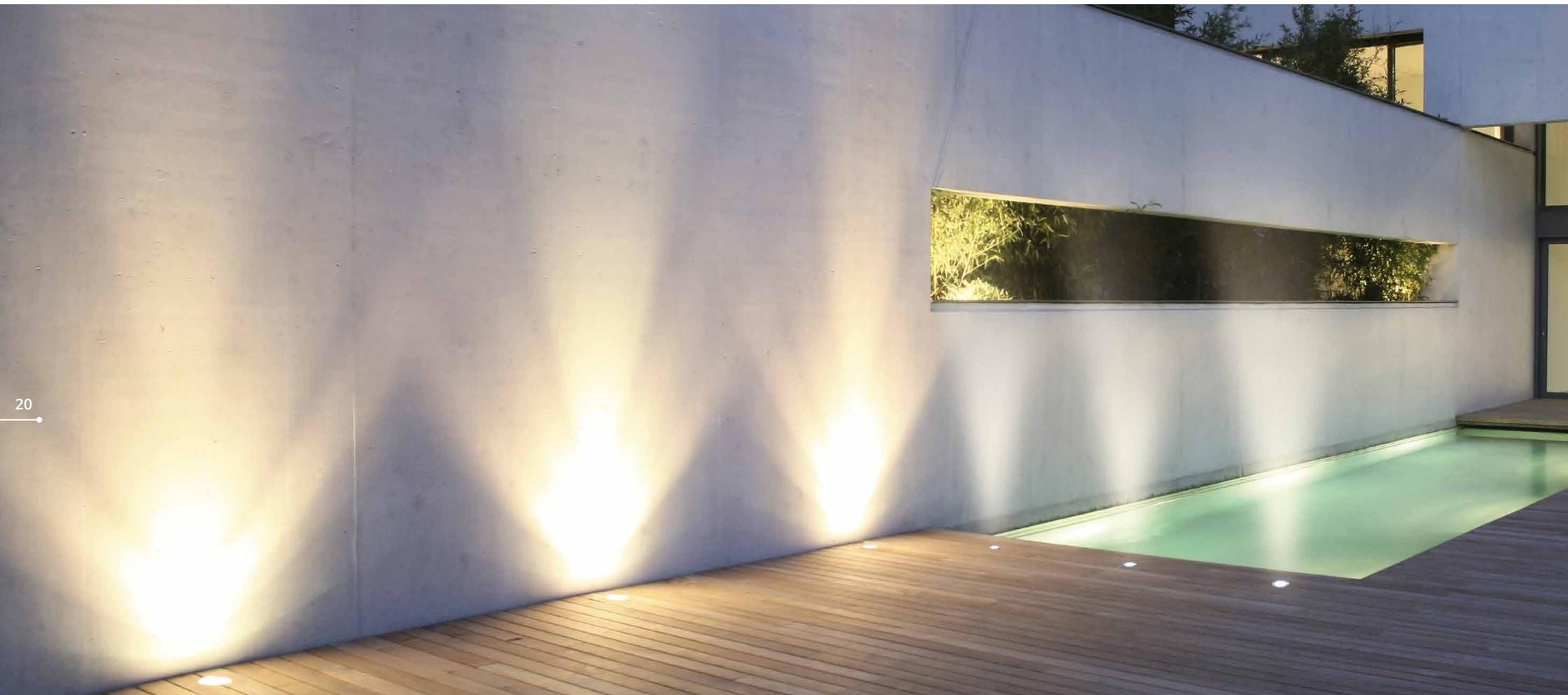
0677



Retrouvez notre gamme
complète d'accessoires
COBRA® et **NIVO®**
dans notre catalogue
accessoires



OWLIA®

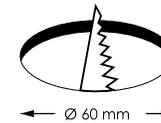
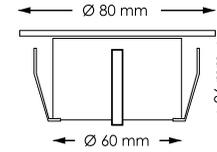


Jouez avec la lumière, pour un supplément de style !

Une gamme d'éclairage extérieure Plug&Play facile à installer sur votre terrasse. Des luminaires de jardin de qualité pour éclairer vos plus belles soirées et créer une ambiance chaleureuse. Les spots se contrôlent à distance avec une télécommande ou un simple smartphone.



ALGA



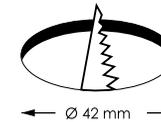
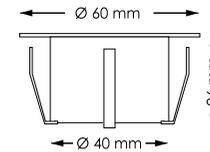
ALGA Blanc chaud



Spot ALGA RGB



SIROS



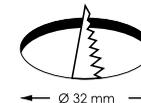
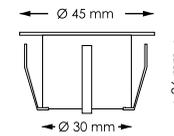
SIROS Blanc chaud



SIROS RGB



SOFIA



SOFIA Blanc chaud



SOFIA RGB



Garantie 3 ans



Plug & Play



IP 67

Kit spots terrasse

Kit spots ALGA



Désignation	Réf.
KIT LED ALGA BLANC - Ø 80 mm	0811
KIT LED ALGA RGB - Ø 80 mm	0812

Kit spots SIROS



Désignation	Réf.
KIT LED SIROS BLANC - Ø 60 mm	0813
KIT LED SIROS RGB - Ø 60 mm	0814

Kit spots SOFIA



Désignation	Réf.
KIT LED SOFIA BLANC - Ø 45 mm	0815
KIT LED SOFIA RGB - Ø 45 mm	0816

Composition du kit spots blanc

10 Spots LED BLANC chaud



Transformateur - 30 W



Composition du kit spots RGB

10 Spots LED RGB



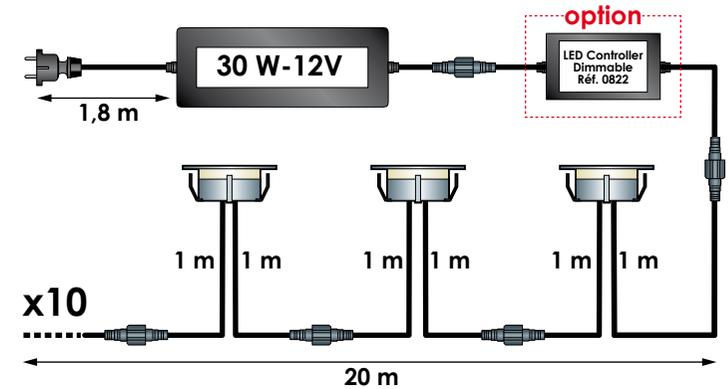
Transformateur - 30 W



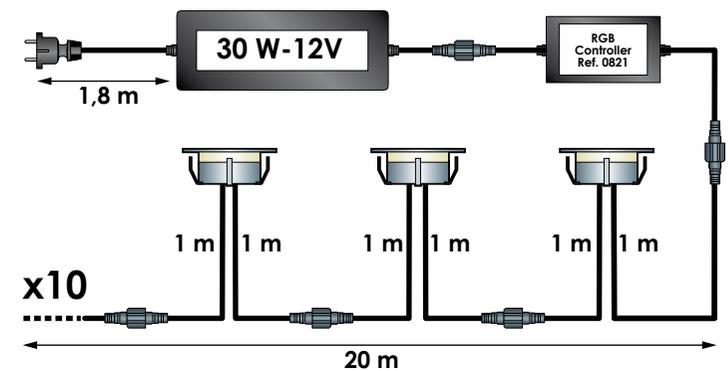
RGB - Télécommande



Installation du kit spots blanc



Installation du kit spots RGB



Accessoires pour spots de terrasse

RGB - Télécommande

Désignation	Réf.
RGB - Télécommande	0821



LED - Variateur intensité avec télécommande

Désignation	Réf.
LED - Variateur intensité avec télécommande	0822



RGB - Interface Smartphone

Désignation	Réf.
RGB - Interface Smartphone	0823



Transformateur - 30 W

Désignation	Réf.
Transformateur - 30 W	0824



Découvrez
notre programme
de fidélité sur
leclub.fiberdeck.fr



GARANTIE LIMITÉE FIBERDECK® SAS

Cette garantie limitée ("la garantie limitée") est délivrée et accordée par FIBERDECK SAS. Veuillez lire la présente garantie avec attention avant d'acheter, d'utiliser ou d'installer votre produit Fiberdeck®. La garantie limitée définit la seule et unique garantie assurée par FIBERDECK SAS à un client ou à un utilisateur de ses produits, sauf dans le cas où une autre garantie est assurée par FIBERDECK SAS sur des produits spécifiques. La garantie limitée définit la totalité de l'étendue de la garantie et de la responsabilité de FIBERDECK SAS. L'achat et/ou l'utilisation d'un produit Fiberdeck® vaut accord de l'acquéreur et/ou de l'utilisateur sur les conditions de cette garantie.

1. LA GARANTIE LIMITÉE

1.1 - FIBERDECK SAS garantit à l'acquéreur des produits FIBERDECK® indiqués ci-dessous que, pour la période spécifiée de garantie, ces produits, dans des conditions de service normal et correct, dans des conditions d'installation conformes aux instructions d'installation et d'utilisation de FIBERDECK SAS, ne formeront pas de fentes, d'éclats, de délaminage, de pourrissement ou de dommage structurel provoqué par la moisissure, les attaques d'insectes xylophages et de termites. Au titre de la Garantie limitée, l'Acquéreur désigne l'individu ou les individus qui sont les propriétaires du bien immobilier sur lequel le produit FIBERDECK® est installé.

1.2 - Le terme de la Garantie limitée ("Période de garantie") pour les produits ci-dessous commence à partir de la date d'achat, sous réserve que l'Acquéreur reste propriétaire du bien immobilier sur lequel le produit FIBERDECK® a été installé.

Garantie limitée à 25 ans résidentielle / 10 ans commerciale - publique

La durée de la présente Garantie limitée (« Période de garantie ») pour les Produits FIBERDECK® indiqués ci-dessous est de vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat initiale pour une application résidentielle et de dix ans (10) pour une utilisation commerciale, professionnelle ou publique sous réserve que l'Acheteur soit le propriétaire du terrain sur lequel le Produit FIBERDECK® a été installé.

Terrasses : lame composite fiberon Symmetry, fiberon Sanctuary

Garantie limitée à 20 ans résidentielle / 10 ans commerciale - publique

La durée de la présente Garantie limitée (« Période de garantie ») pour les Produits FIBERDECK® indiqués ci-dessous est de vingt (20) ans à compter de la date d'achat initiale pour une application résidentielle et de dix ans (10) pour une utilisation commerciale, professionnelle ou publique sous réserve que l'Acheteur soit le propriétaire du terrain sur lequel le Produit FIBERDECK® a été installé.

Terrasses : lame composite Manhattan, fiberon Xtreme Advantage
Clôtures : lame clôture composite Boston
Bardage : lame de bardage Wéo
Fixations : clip de fixation Cobra® Hybrid

Garantie limitée à 15 ans / 10 ans commerciale - publique

La durée de la présente Garantie limitée (« Période de garantie ») pour les Produits FIBERDECK® indiqués ci-dessous est de quinze (15) ans à compter de la date d'achat initiale pour une application résidentielle et de dix ans (10) pour une utilisation commerciale, professionnelle ou publique sous réserve que l'Acheteur soit le propriétaire du terrain sur lequel le Produit FIBERDECK® a été installé.

Terrasses : lame composite Brooklyn, Patio

1.3 - Résistance aux taches : FIBERDECK SAS garantit que tous les produits FIBERDECK® désignés ci-dessus sont résistants et conserveront leur résistance, à partir de la date d'achat du client pour sa résidence et pour la période de couverture précisée ci-dessus, contre toute tache permanente provenant du renversement d'aliments ou de boissons que l'on peut habituellement trouver sur une terrasse résidentielle, sous réserve que les produits FIBERDECK® soient installés et entretenus conformément aux instructions écrites de FIBERDECK SAS, aux instructions d'entretien de FIBERDECK SAS disponibles sur le site www.fiberdeck.fr et aux conditions indiquées dans cette garantie.

1.4 - Résistance à la décoloration : FIBERDECK SAS garantit qu'à partir de la date d'achat du client pour sa résidence et pour la période de couverture précisée ci-dessus, les produits FIBERDECK® sont résistants et conserveront leur résistance aux changements de couleurs liés à l'exposition à la lumière et aux intempéries dont la mesure est supérieure à 5 unités Delta E (Hunter), sous réserve que les produits FIBERDECK® soient installés et entretenus conformément aux instructions écrites de FIBERDECK SAS, aux instructions d'entretien de FIBERDECK® disponibles sur le site www.fiberdeck.fr et aux conditions indiquées dans cette garantie.

1.5 - Exclusions de la garantie contre les taches et la décoloration : FIBERDECK SAS ne garantit pas que ses produits ne se tachent pas ou ne se décolorent pas. Lorsqu'ils sont correctement installés et entretenus sur une terrasse résidentielle extérieure, les profilés composite FIBERDECK® résistent aux taches et à la décoloration. Cependant, aucun matériau ne peut résister totalement aux taches ou à la décoloration, notamment, mais pas uniquement, lorsque les taches sont provoquées par le renversement de substances qui ne sont pas correctement nettoyées ou lorsque les matériaux sont exposés pendant des années au rayonnement UV et aux conditions atmosphériques.

1.6 - Sans limitation de toute autre disposition de cette Garantie limitée, FIBERDECK SAS ne garantit pas la résistance aux taches consécutives au renversement ou à l'application de substances qui ne sont pas correctement et immédiatement nettoyées avec du savon et de l'eau ou avec un nettoyant ménager doux.

1.7 - Toutes les garanties sont totalement annulées en présence de l'une des situations suivantes :

- L'incapacité à installer et entretenir les produits FIBERDECK® conformément aux instructions d'installation et d'entretien de FIBERDECK SAS, disponibles sur le site www.fiberdeck.fr et aux conditions indiquées ci-dessous annule l'ensemble des garanties.
- L'utilisation de composés abrasifs au pH acide ou basique, de solvants forts, de peintures ou lasures à base d'huile, de pièces métalliques oxydées, de béton ou de produits de maçonnerie, de minéraux poreux ou contenant de l'eau, ou de tout autre accessoire inadapté aux terrasses résidentielles, endommagera les produits FIBERDECK® et annulera la totalité des garanties.
- Le contact direct ou indirect des produits FIBERDECK® avec des sources de chaleur extrêmes (plus de 100°C) annulera la totalité des garanties.
- Si la surface des produits FIBERDECK® est endommagée, rainurée, grattée ou percée, la totalité des garanties sera annulée.
- L'application de peintures ou d'autres enduits de revêtement sur les produits FIBERDECK® annulera la totalité des garanties.

1.8 - Le respect des Instructions d'entretien de FIBERDECK SAS est une condition prérequis à la garantie ou à toute réclamation en garantie. Sans que cela limite l'une des dispositions de cette Garantie limitée et votre droit à être indemnisé, vous devez essayer de nettoyer la zone concernée de votre terrasse à l'aide des instructions incluses dans ce document et des Instructions d'entretien fournies en ligne sur le site www.fiberdeck.fr. Si l'apparence de la surface endommagée demeure insatisfaisante après avoir suivi ces procédures, un nettoyage professionnel aux frais du propriétaire doit être effectué. Si la zone affectée ne retrouve pas un aspect satisfaisant après un nettoyage approfondi, vous devez contacter le Support client et technique de FIBERDECK SAS (contact@fiberdeck.fr) et fournir une preuve du nettoyage effectué dans un délai de 30 jours suivant cette opération.

1.9 - Les instructions d'installation de FIBERDECK SAS sont disponibles auprès de votre distributeur FIBERDECK SAS, de votre installateur ou auprès de FIBERDECK SAS sur le site www.fiberdeck.fr

1.10 - En cas de défaut sur l'un des produits FIBERDECK® décrits ci-dessus au cours de la Période de garantie applicable précédemment indiquée, si ce produit a été installé, utilisé et entretenu conformément à la notice d'installation, FIBERDECK SAS remplacera l'élément non conforme selon les modalités précisées dans le paragraphe 2 (procédure de réclamation)

1.11 - La Garantie limitée définie dans la présente est la seule garantie (qu'elle soit écrite ou orale, expresse ou implicite) que FIBERDECK SAS accorde pour les produits FIBERDECK® décrits ci-dessus. La Garantie limitée est soumise aux conditions indiquées dans la présente, et nul (notamment tout distributeur, installateur, revendeur, agent ou employé de FIBERDECK SAS) n'est autorisé à modifier, étendre ou compléter cette garantie limitée. FIBERDECK SAS ne fait aucune autre proposition ou garantie sur l'un de ses produits. Nul n'est autorisé à faire une proposition ou une garantie au nom de FIBERDECK SAS, et FIBERDECK SAS ne sera en aucune manière responsable d'une proposition, d'une garantie ou d'une condition relative à des produits FIBERDECK®, autres que celles expressément définies dans la Garantie limitée. CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE LA SEULE ET ENTIÈRE GARANTIE ET OBLIGATION DE FIBERDECK SAS RELATIVEMENT À SES PRODUITS. FIBERDECK SAS REJETTE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ, D'ÉTAT, DE CONFORMITÉ OU DE PERFORMANCE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, NOTAMMENT DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN BESOIN PARTICULIER, QUI NE SONT PAS REJETÉES SONT LIMITÉES AU DÉLAI DE PRESCRIPTION APPLICABLE, ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS S'ÉTENDRE AU-DELÀ DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE. FIBERDECK SAS EXCLUT ET NE PAIE PAS LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET/OU CONSÉCUTIFS. FIBERDECK SAS NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES (QUELLE QUE SOIT LEUR NATURE) QUI DÉPASSENT LE PRIX D'ACHAT RÉEL DU PRODUIT DÉFECTUEUX, APRÈS AJUSTEMENT SELON LE BARÈME DE GARANTIE PROPORTIONNELLE FOURNI CI-APRÈS.

2. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

2.1 - Pour pouvoir effectuer une réclamation en garantie contre FIBERDECK SAS, l'Acquéreur doit envoyer à FIBERDECK SAS une copie de la preuve d'origine d'achat, ainsi que des photos ou d'autres justificatifs sur le produit défectueux ou non conforme de FIBERDECK SAS. Toutes les réclamations en garantie doivent être envoyées à l'adresse indiquée dans la section 2.2 ci-dessous. La preuve d'origine d'achat de l'Acquéreur doit provenir d'un distributeur autorisé de produits FIBERDECK®. La preuve d'achat doit également indiquer la date d'achat d'origine et justifier qu'une quantité suffisante de produits FIBERDECK® a été achetée pour remplacer le nombre de mètres linéaires considérés comme endommagés. Toutes les réclamations en garantie doivent être reçues par FIBERDECK SAS pendant la Période de garantie et en aucun cas au-delà de trente (30) jours après la découverte d'une non-conformité ou d'un défaut éventuel sur le produit FIBERDECK®.

2.2 - Toutes les réclamations en garantie doivent être envoyées à l'adresse suivante :

FIBERDECK SAS
2 rue de la Carnoy
Chemin de Lompret
59130 LAMBERSART
mail : contact@fiberdeck.fr

3. CONDITIONS GÉNÉRALES, EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

3.1 - Le seul recours de l'Acquéreur et la seule responsabilité de FIBERDECK SAS vis-à-vis de l'Acquéreur pour (i) toute réclamation liée aux produits FIBERDECK®, (ii) toute réclamation liée à la commercialisation, l'achat, l'installation, l'utilisation, le stockage, la possession ou l'entretien des produits FIBERDECK® (que cette réclamation soit effectuée en vertu d'un contrat, d'une garantie, d'une responsabilité délictuelle, d'une négligence grossière, d'une négligence, d'une responsabilité stricte, de lois ou de règlements, ou autres) ou (iii) toute réclamation consécutive au non-respect de la performance des produits FIBERDECK® garantie ci-dessus, sera le remplacement du produit FIBERDECK® défectueux par FIBERDECK SAS. FIBERDECK SAS ne sera pas responsable des coûts associés à l'installation du produit FIBERDECK® de substitution ou à l'élimination du produit FIBERDECK® défectueux.

3.2 - L'obligation de FIBERDECK SAS de remplacer les produits sera limitée soit à la quantité (en mètres linéaires) de produits défectueux selon la liste du Barème de garantie limité au prorata contenue dans la présente, soit au nombre de clips de fixation FIBERDECK® défectueux. L'obligation de remplacement de FIBERDECK SAS implique de fournir des produits aussi proches que possible de l'installation d'origine en termes de couleur et qualité, à la seule discrétion de FIBERDECK SAS. L'Acquéreur reconnaît que FIBERDECK SAS ne garantit pas une concordance parfaite, les couleurs et la fabrication pouvant évoluer. À sa seule et absolue discrétion, FIBERDECK SAS peut, au lieu de remplacer le produit défectueux, choisir de rembourser le pourcentage du prix d'achat d'origine précisé sous Remise en état dans le Barème de garantie proportionnelle.

Programme de garantie limitée au prorata				
Remboursement	Commerciale 10 ans	Résidentielle 15 ans	Résidentielle 20 ans	Résidentielle 25 ans
	Année de la demande	Année de la demande	Année de la demande	Année de la demande
100 %	0 à 5 ans	0 à 7 ans	0 à 10 ans	0 à 10 ans
80 %	6 ans	8 à 9 ans	11 à 12 ans	11 à 13 ans
60 %	7 ans	10 à 11 ans	13 à 14 ans	14 à 16 ans
40 %	8 ans	12 à 13 ans	15 à 16 ans	17 à 19 ans
20 %	9 ans	14 ans	17 à 18 ans	20 à 22 ans
10 %	10 ans	15 ans	19 à 20 ans	23 à 25 ans

3.3 - La Garantie limitée ne couvre pas, et FIBERDECK SAS ne pourra en être tenue responsable, les coûts d'installation, d'enlèvement ou de réinstallation de l'Acquéreur.

3.4 - FIBERDECK SAS n'est pas responsable et ne garantit pas, pas plus qu'aucune garantie expresse ou implicite ne sera réputée couvrir, les conditions liées, en tout ou partie, à :

- 1) - une mauvaise installation des produits FIBERDECK®,
- 2) - un non-respect des instructions d'installation de FIBERDECK SAS,
- 3) - un non-respect des règles de construction ou lois applicables (DTU), notamment, mais sans s'y limiter, lorsqu'un support structurel, une fixation, une ventilation ou un espacement est inadapté,
- 4) - une utilisation anormale des produits FIBERDECK® ou une application non recommandée ou non autorisée par les instructions d'installation de FIBERDECK SAS, les lois applicables ou les règles de construction,
- 5) - un déplacement, une déformation, un effondrement ou un tassement du sol/mur ou de la structure support sur laquelle sont installés les produits FIBERDECK®,
- 6) - un cas de force majeure (notamment, mais sans s'y limiter, une inondation, un ouragan, une tornade, le vent, un séisme, la foudre, la grêle, etc.),
- 7) - un ternissement, l'apparition de points ou de taches provoqués en tout ou partie par les moisissures, une prolifération fongique, des matériaux organiques, des oxydes ou des particules métalliques (notamment, mais sans s'y limiter, en cas de corrosion des clips de fixation), la poussière, d'autres polluants atmosphériques ou environnementaux, des substances étrangères comme la graisse ou l'huile, des produits chimiques (incluant, mais sans s'y limiter, ceux que l'on trouve dans les nettoyants) ou une altération normale (pour rappel, l'efflorescence naturelle, l'exposition aux rayons du soleil ou les conditions climatiques et atmosphériques provoquent progressivement sur toute surface colorée un ternissement, un écaillage, un effritement, ou l'accumulation de saletés ou de taches),
- 8) - des dommages résultant d'un accident, d'un incendie ou d'une exposition à des sources de chaleur, comme les appareils de cuisson ou les surfaces rétro-réfléchissantes,
- 9) - une application de peintures, de lasures, de produits de traitement de surface ou d'autres substances chimiques, notamment, mais sans s'y limiter, des nettoyants ou des pesticides,
- 10) - un changement climatique, des conditions de l'environnement, l'électricité statique ou toute cause hors du contrôle de FIBERDECK SAS,
- 11) - une manipulation, un entretien ou un stockage incorrects, ou une mauvaise utilisation ou une négligence sur les produits FIBERDECK® dont serait responsable l'Acquéreur ou toute autre partie,
- 12) - l'usure normale,
- 13) - des impacts d'objets,
- 14) - l'utilisation de clips de fixation ou vis non fournis ou non approuvés par FIBERDECK SAS.

3.5 - Aucune garantie n'est donnée sur les clips ou vis qui ne sont pas des clips FIBERDECK SAS. Les autres clips, qu'il s'agisse d'attaches approuvées ou pas, bénéficient uniquement des garanties données par le fabricant des attaches ; le seul recours et la seule garantie de l'Acquéreur relèvent donc de ce fabricant.

4. LITIGES

Tous les litiges pouvant survenir entre les parties concernant le présent contrat, sa validité, son interprétation, son exécution ou sa réalisation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE.

Découvrez aussi

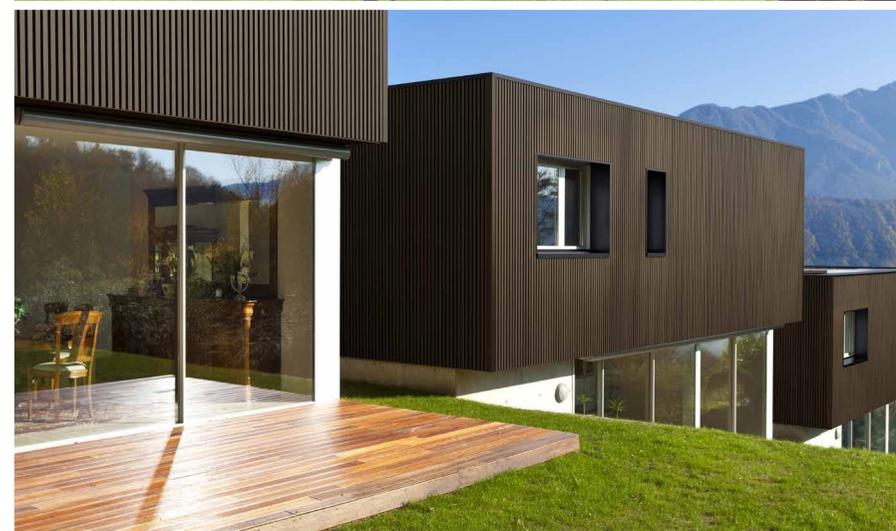


Clôture composite BOSTON





Bardage composite WEO®



Fiberdeck®

votre distributeur

2 rue de la Carnoy - 59130 Lambersart

Tél. : +33 (0)3 20 07 09 69 - Fax : +33 (0)3 59 35 00 96

www.fiberdeck.fr

contact@fiberdeck.fr